

gnent le décret de Gratien, une lettre de Grégoire VII à l'évêque de Constance, une constitution de Pie II en 1463. Et si on objecte le fait de Boniface II éliant pour successeur le diacre Virgile, puis révoquant cette élection ; ce fait prouve uniquement que le pape, ayant mieux considéré la chose, a vu que cette élection n'était pas pour le bien de l'Eglise et a détruit, par un acte contraire de son pouvoir suprême, l'acte qu'en vertu de ce même pouvoir il avait primitivement posé.

— La thèse romaine, la seule vraie, est que si le pape désignait son successeur, ou mieux déclarait qu'après lui tel ou tel cardinal s'assoierait sur le trône de Pierre, l'élection serait parfaitement valide. Mais la thèse ainsi énoncée, il n'est pas à croire que le Souverain-Pontife actuel se serve de ce pouvoir dont il est le dépositaire et le gardien. Il laissera, suivant les consitutions qui règlent le mode d'élection, les cardinaux désigner celui qu'ils croiront le plus apte à gouverner la barque de Pierre. C'est donc une discussion plus théorique que pratique ; et si j'en parle c'est surtout pour prémunir les fidèles contre des exagérations faciles, et empêcher de croire qu'il n'y a pas un abîme entre la possibilité, le droit et le fait.

—L'Europe chrétienne a une foi ardente, c'est elle qui presque seule soutient les missions de l'univers entier. Il se dépense chaque année des millions pour ce but. La Propagation de la Foi, œuvre éminemment française et lyonnaise, recueille annuellement près de 6 millions, qui donnent aux missionnaires le pain de chaque jour, pain toujours sec, souvent arrosé de leurs larmes, parfois même de leur sang. Mais à côté de ces magnifiques dévouements, il y a des esprits inquiets qui cherchent toujours des formules nouvelles et croient avoir découvert l'Amérique quand ils ont trouvé une dévotion qui leur était inconnue. En général leur zèle est aidé par une grande ignorance de l'histoire et s'ils pouvaient parcourir les décrets du Saint-Office, ils s'apercevraient que toujours, soit formellement, soit par les principes émis, cette congrégation suprême a coupé par la racine l'arbre qu'ils voulaient planter dans le champ de l'Eglise. Le Saint-Office, chargé de